

ADHEREZ AU PRELEVEMENT dés votre prochaine facture.

L'adhésion au prélèvement vous offre une tranquillité d'esprit (vous n'avez plus de courrier à envoyer) et l'assurance de payer dans les délais.

Vos factures vous sont toujours adressées et vous connaissez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement.

Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

Si vous changez de compte ou d'agence bancaire, vous transmettez simplement un nouveau relevé d'identité bancaire à votre collectivité.

Pour adhérer au prélèvement dés votre prochaine facture, il suffit de compléter le formulaire au dos, le dater et signer et le retourner à la collectivité accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

